



Section Plongée Nouméa du CSANC

SAISON 2025/2026, du 01/09/2025 au 30/08/2026

Contacts :

Président : Ian Laurent	csanc.plongee.noumea.president@gmail.com
Vice-président : Yves Fontanaud	csanc.plongee.noumea.president@gmail.com
Secrétaire : Claire Goiran	csanc.plongee.secreteriat@gmail.com
Secrétaire adjointe : Michèle Hanneiro	csanc.plongee.secreteriat@gmail.com
Trésorière : Sylvie Schmidt	csanc.plongee.tresorier@gmail.com
Trésorier adjoint : Francis Maraval	csanc.plongee.tresorier@gmail.com
Responsable du matériel : Alain Besnier	
Adjoint resp. matériel : Régis Vittecoq	
Responsable bateaux : Jacques Campion	
Adjoint resp. bateaux : Christophe Le Mignant	

Les permanences de la section ont lieu au bain militaire tous les jeudi soir à partir de 18h00.
Le 2^{ème} jeudi de chaque mois, c'est l'auberge espagnole. Chacun apporte boisson ou nourriture et bonne humeur à partager

Formalités d'inscription :

- Envoi par mail ou dépôt au secrétariat du formulaire d'inscription et des copies des différents documents. Photo en JPEG et docs en PDF en cas de renouvellement les photos ne sont pas nécessaires. Afin de faciliter le travail des secrétaires, nommez chaque document avec votre nom suivi du type de document exemple : Dupont CACI.
- Dépôt du règlement au secrétariat.
- Le secrétariat prend la licence FFESSM et l'envoie par mail au membre.
- Le membre peut prendre une assurance plongée auprès de l'assureur de son choix et envoyer son attestation d'assurance au secrétariat.
- Exemples d'assureurs :
 - Lafont (partenaire de la FFESSM) Loisir 1 : 23.5 € ; Loisir 2 : 28 € ; Loisir 3 : 48 €
 - DAN : <https://www.daneurope.org/insurance> Sport member à partir de 93 € pour les pratiquants et Pro-member à partir de 212 € pour les encadrants
- Le secrétariat crée un compte sur VP Dive pour le nouveau membre.
- Le nouveau membre reçoit une notification par mail, active son compte VP Dive et télécharge son Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) sur VP Dive. Il complète lui-même les informations le concernant sur son compte (Niveau de plongée, photo, particularités médicales etc.)
- Un administrateur du site valide la date du CACI.
- Le nouveau membre peut consulter le calendrier des activités sur VP Dive et s'inscrire pour les plongées de son choix.
- Le CACI est valable un an. Lorsqu'il arrive à expiration, une alerte s'affiche. Le membre doit télécharger son nouveau CACI s'il souhaite continuer à plonger.

Les bateaux

La section plongée dispose de deux semi rigides :

- Le FONKY, d'une capacité de 12 plongeurs
- Le CSNANCANOUS, d'une capacité de 12 plongeurs pour 2 plongées, ou 16 plongeurs pour une plongée, en cours de réparation

Les tarifs :

Sortie une plongée 4 000 F (vignette rouge)

Sortie deux plongées 6 000 F (vignette verte)

Location de matériel (gilet, détendeur, bouteille) : 300 F chaque (vignette jaune)

Demi-tarif pour les encadrants actifs et membres du bureau.

Baptême de plongée à la baie des citrons : 3 000 F

Baptême de plongée sur un ilot : 5 000 F

Formation niveau 1 : 25 000 F un Tee shirt de la section plongée inclus

Formation niveau 2 : 45 000 F un Tee shirt de la section plongée inclus

Formation niveau 3 : 55 000 F un Tee shirt de la section plongée inclus

Ces tarifs sont très inférieurs à ceux pratiqués dans les structures commerciales grâce au travail bénévole de tous les membres.

En adhérant au CSANC Plongée, vous devenez membre d'une association et d'un club fédéral. À ce titre, vous vous engagez à :

- Être volontaire pour participer à la préparation de la plongée et au rangement du matériel à la fin de la sortie, en suivant les instructions du directeur de plongée, dans la mesure de vos moyens (embarquement/débarquement du matériel, rinçage du matériel, aide pour la manœuvre et le nettoyage des embarcations).
- Arriver à l'heure pour les sorties, sauf cas de force majeure, et prévenir le DP de tout empêchement ou difficulté.
- Participer à la vie de la section en vous portant volontaire pour participer à l'entretien des locaux et du matériel, à organiser des activités, dans la mesure de vos moyens.
- Chercher à améliorer votre niveau de plongée, notamment par le biais de formations.
- Respecter l'esprit fédéral et l'esprit de la section décrit dans le règlement intérieur, notamment en vous abstenant de tout propos calomnieux ou diffamatoire à l'encontre des autres membres.
- Respecter l'environnement.

Toutes les informations sont consultables sur notre site internet et notre page Facebook

<https://www.csa-nc.com/plongee>

<https://noumea-csanc-plongee.vpdive.com/>

<https://www.facebook.com/csanc.plongee.noumea>